

**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES  
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Durant le mois d'octobre 2016, le BCNUDH a documenté 434 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une baisse importante par rapport au mois de septembre 2016 au cours duquel 506 violations avaient été enregistrées.

Sur tout le territoire de la RDC, l'ensemble des agents de l'État (PNC, FARDC, ANR et autres autorités administratives ou judiciaires) est responsable de plus de 62% des violations des droits de l'homme documentées durant le mois d'octobre 2016 (dont 29 victimes d'exécutions extrajudiciaires). Les groupes armés tous confondus ont été responsables de plus de 38% du nombre total de violations documentées sur l'ensemble du territoire (dont 39 victimes d'exécutions sommaires).

Parmi les agents de l'État, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois d'octobre 2016 par le BCNUDH sont, contrairement au mois précédent, les soldats des FARDC qui sont responsables de 121 violations des droits de l'homme, ce qui représente 28% du nombre total de violations des droits de l'homme enregistrées pour le mois en revue et une légère baisse par rapport au mois de septembre 2016 (127 violations). Parmi les groupes armés, et à l'instar des mois précédents, les combattants des FRPI sont les principaux auteurs, responsables de presque 40% du nombre total de violations des droits de l'homme commises par tous les groupes armés le mois d'octobre 2016.

En octobre 2016, le BCNUDH a documenté 82 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées aux restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Il s'agit du troisième mois au cours duquel le BCNUDH a documenté le plus grand nombre de violations de ce type depuis le début de l'année 2016, après les mois de mai et de septembre. Ceci porte à 1.006 le nombre total de violations des droits de l'homme en lien avec les restrictions de l'espace démocratique documentées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dont 746 violations pour 2016 (soit près du triple du nombre total de ce type de violations documentées sur toute l'année 2015). Les auteurs présumés des violations documentées pendant le mois d'octobre 2016 sont, à l'instar des mois précédents, principalement les agents de la PNC (40 violations soit pratiquement la moitié du nombre total de violations), suivis par les agents de l'ANR (18 violations). Les membres de partis politiques (79 victimes) et d'organisations de la société civile (45 victimes) ainsi que deux professionnels des médias, ont été les principales victimes desdites violations.

La MONUSCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont conjointement publié deux rapports le 21 octobre portant respectivement sur les violations des droits de l'homme commises à Kinshasa dans le cadre des manifestations organisées par les partis d'opposition les 19, 20 et 21 septembre 2016, et sur les avancées et les défis de la lutte contre l'impunité des auteurs de graves violations et atteintes aux droits de l'homme en RDC. Le premier rapport déplore l'usage disproportionné et excessif de la force, y compris l'utilisation de balles réelles, par les forces de sécurité dans le cadre de la gestion de la foule lors des manifestations de septembre. Au moins 48 civils ont été tués et 75 autres blessés par des agents étatiques dans le

cadre de ces manifestations. Le second rapport thématique, une recherche couvrant une période de deux ans et trois mois - du 1 janvier 2014 au 31 mars 2016 - note avec appréciation les progrès réalisés par les autorités congolaises pour le renforcement du cadre législatif en matière de lutte contre l'impunité et en matière de poursuites en justice des auteurs présumés de violences sexuelles. Il regrette cependant le manque de progrès dans la mise en œuvre des réformes existant et encourage le gouvernement à redoubler d'efforts pour assurer que les auteurs de violations des droits de l'homme, soient punis conformément à la loi et quel que soit leur rang.

Le BCNUDH est préoccupé par les assassinats de personnalités religieuses, qui sembleraient être en lien avec leurs engagements politico-sécuritaires ou en faveur des droits de l'homme. Le 22 octobre 2016, l'Abbé Joseph Mulimbi a été assassiné par des hommes armés non identifiés à Lubumbashi. L'Abbé Mulimbi aurait, avant sa mort, prêché pour la tenue d'élections dans le respect des délais prévus par la Constitution congolaise. Le 30 octobre 2016, à Butembo, province du Nord-Kivu, le tribunal militaire de garnison (TMG) de Béni, a ouvert le procès des assassins présumés d'un autre leader religieux, le Père Vincent Machozi, qui avait été tué dans la nuit du 20 au 21 mars 2016 à Vitungwe, territoire de Beni. Cet assassinat semblerait avoir été commis en lien avec ses activités en tant que leader de la communauté Nande et ses actions de plaider contre l'insécurité au Nord-Kivu. Le BCNUDH suit de près ces cas et appuiera toute procédure des autorités congolaises afin que les auteurs présumés répondent de leurs actes.

Entre le 12 et le 21 octobre 2016, plusieurs composantes de la MONUSCO y compris le BCNUDH ont conduit une mission d'évaluation conjointe dans certaines zones des territoires de Dimbelenge et Dibaya, province du Kasai Central, afin de s'enquérir de la situation sécuritaire et des droits de l'homme en lien avec la création de la milice du chef du village de Kamuina Nsapu. Le BCNUDH est fortement préoccupée par les violations graves commises par la milice d'auto-défense depuis le mois d'août 2016 mais aussi par les violations des droits de l'homme par les forces de défense et de sécurité, en particulier par des FARDC, et notamment d'exécutions extra-judiciaires, d'arrestations arbitraires, de détentions au secret à l'encontre de civils suspectés de collaboration avec les miliciens. Il est important que toute question relative à la protection et à la sécurité des citoyens congolais reste une attribution exclusive des forces de défense et de sécurité de la RDC. Il est néanmoins important que ces dernières se montrent rigoureuses et respectueuses des droits de l'homme dans la conduite de leur travail. A cet effet, un appel particulier est dirigé aux Commandants des unités déployées sur le terrain qui ont eux, une responsabilité primaire quant à la conduite de leurs subordonnés. Toute violation des droits de l'homme doit être immédiatement rapportée et sanctionnée.

Enfin, depuis la reddition aux autorités militaires et provinciales du Haut-Katanga le 11 octobre 2016 du chef de guerre Gédéon Kyungu Mutanga - condamné en 2009 à la peine de mort pour crimes contre l'humanité, participation à un mouvement insurrectionnel et terrorisme (peine plus tard commuée en prison à perpétuité) - le BCNUDH note avec inquiétude qu'aucune avancée n'a été enregistrée quant à son incarcération, l'exécution de la peine déjà prononcée à son encontre ainsi que l'ouverture de nouvelles poursuites pour les crimes commis depuis son évasion de prison en 2011, conformément à la loi et à la lutte contre l'impunité.